

Procès-verbal de Conseil municipal du 23 mars 2021

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, LE BRETON Bernard, RENAUD Mickael, COLLIAS Marie-Thérèse, JOSSE Sandra, MELLIER Arnaud, GRU Alain, BORKOWSKI Jean-Marie, BRAUD Jérémy.
PRESENT EN DISTANCIEL : LE LUEL Rémy, BUSSON David, FUZEAU Nadine, NEVE PIQUET Géraldine
ABSENTS excusés : ISSERT Cécile
Date de convocation : 17 mars 2021
Mme FUZEAU NADINE est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2021

322021	Renouvellement Ligne de trésorerie 2021
---------------	--

Vu la proposition du Crédit Agricole de renouvellement de la ligne de trésorerie pour 116 000 euros aux conditions suivantes :

- Plafond : 116 000 €
- Durée : 1 an
- Mise à disposition des fonds à la demande de l'emprunteur par Crédit d'Office (demande à J-2 pour un crédit en J)
- TAUX : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,15 % soit un taux variable de 0.60%
- Commission d'engagement : NEANT
- Frais de mise en place : 0,25 %
-

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité des membres présents :

- valident la proposition aux conditions citées auparavant à l'unanimité
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents s'y affèrent.

332021	Modification règlement du lotissement
---------------	--

Le conseil municipal après délibération et l'unanimité décide de modifier le règlement du lotissement de Chabannes enregistré sous le Numéro PA205602011J001 approuvé à la date du 19 octobre 2011 tel que ci-dessous :

- **Article 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies :**

« Bâtiments annexes (lots 7 à 11) : Les bâtiments annexes (garage, abri) devront s'inscrire dans les zones constructibles qui leur sont destinées, comme indiqué au plan de composition (voir annexe au présent règlement) »

 Il est proposé de retirer ce paragraphe du règlement.

- **Article 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :**

« Lorsque les constructions ne sont pas implantées en limite séparative, elles devront être implantées à une distance au moins égale à la moitié de la hauteur comprise entre l'éégout du toit et le terrain naturel avant travaux, en respectant un minimum de 3.00m. »

☞ Il est proposé de ramener cette distance à un minimum de 2.00 m.

- **Article 11 : Aspect extérieur des constructions – Clôtures : Sur rue :**

Il est proposé de changer cette réglementation telle que ci-dessous :

☞ *les clôtures seront constituées :*

Sur rue :

- *soit par un muret en pierres ou parpaings enduits ou d'un brise vue occultant s'y rapprochant, de 0.80 m de haut maximum, doublé ou non d'une haie vive ;*
soit d'un grillage souple ou rigide ou d'un matériau occultant s'y rapprochant de 1.50 m de haut, doublé ou non d'une haie vive
soit d'un muret de 0.40 m de haut surmonté d'un grillage souple ou rigide ou d'un matériau occultant s'y rapprochant, avec hauteur maximale de 1.20 m, doublé ou non d'une haie vive.

En limite séparative :

Lorsque des clôtures sont envisagées, celles-ci devront être de même nature que la clôture de rue, avec une hauteur limitée à 1.20 m.

Lorsque la clôture est faite par panneaux en bois ou brise vue occultant s'y rapprochant, la hauteur maximale est alors de 2.00 m. Le linéaire total ne doit pas dépasser 4.00 m de long d'un seul tenant.

Cette modification devra être approuvée par l'unanimité des colotis.

342021	2ème Tranche du lotissement de Chabannes
---------------	---

L'ensemble des lots du lotissement de Chabannes étant déjà réservé ou vendu, la commission travaux s'est réunie le 22/02/2021 afin d'aborder le projet de mise en place d'une 2ème tranche pour le lotissement de Chabannes.

Monsieur le Maire présente un décompte financier du lotissement, le reste à charge pour la commune sur la première tranche est de 138 055.74€ (une partie des dépenses avait été affectée dès le départ sur la 2ème tranche : réseau, voirie en commun).

Un plan de composition de la 2ème tranche avait déjà été étudié avec 8 lots constructibles et 2 terrains mis à disposition de bailleurs sociaux.

Vu les travaux déjà engagés pour viabiliser la seconde tranche,
Vu le projet de développement de la commune,
Vu la demande forte de terrains,

Le conseil municipal :

- décide de la création d'une seconde tranche du lotissement de chabannes
- valide le plan présenté mais décide de n'affecter qu'un terrain pour des éventuels bailleurs sociaux portant le nombre de terrain constructibles à 10 terrains. Ces derniers seront prochainement contactés pour connaître leurs intentions.

Plusieurs maitres d'œuvre ont été contactés pour la réalisation du permis d'aménager et la mise en place du cahier des charges des travaux de la deuxième tranche.

Suite à cette consultation et après comparatif, le conseil municipal décide de valider la proposition de M. COLART Bernard.

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. BOURNIGAL Benjamin et Mme THOMAS Noémie concernant le rachat d'une parcelle faisant partie du domaine public communal située à la Touche du Naie.

Cette partie du domaine public de 30m2 environ sert à desservir une bâtisse qui serait racheté par les demandeurs pour l'aménager.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

- valide la demande de M. BOURNIGAL Benjamin et Mme THOMAS Noémie
- décide de déclasser cette partie du domaine public communal
- demande à saisir les services du domaine afin de fixer un prix au m2,
- précise que les frais de bornage et de notaires resteront à la charge des acquéreurs.

Point sur les commissions :

Commission communication :

La restauration des cloches est achevée. Les cloches sont exposées dans l'église et ont été bénites le dimanche. Elles seront remontées le mercredi 31 mars. Des articles sont parus sur le Ouest France et sur les infos du Pays Gallo.

Commission FINANCES- personnel

Le recrutement pour le remplacement du poste de Marie-Annick a été lancé, l'annonce *f* été postée le 10 mars 2021. Une trentaine de candidature ont d'ores et déjà été reçu la commission se réunira à l'issue de la publicité afin de choisir les personnes qui seront reçues en entretien. ^{/sca}

Commission travaux

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de POMPEI concernant les travaux de point à temps annuel pour un montant de 8298€.

Un effondrement de l'accotement a été constaté rue des lavandières au-dessus de l'étang. Des travaux sont à effectuer en urgence, des devis ont été demandés auprès de BVTP et LE LUHERN TP.

Lancement d'un appel d'offre concernant les travaux de voirie 2021 pour la route de la Touche du Naie. La fin de consultation est le 15 avril.

Elagage : une partie de l'élagage a été effectuée, l'entreprise Guimard doit revenir pour élaguer le chemin creux du clos des chênes et le terrain foot, en effet le matériel n'était pas dimensionné pour ces endroits.

Impasse de la Béroudaie : afin de corriger l'adressage qui présentait des soucis de localisation pour les habitants de la rue, la numérotation a été revue. Les panneaux de village ont été déplacés et de nouveaux numéros ont été distribués par Jean-Marie Borkowski aux habitants du côté droit de l'impasse.

OBC : Diagnostic social du territoire nomination de 2 référents

Du 29 mars au 30 avril 2021, de l'Oust à Brocéliande communauté réalise, en collaboration avec le Centre Social du Pays de Guer, un diagnostic de territoire, en proposant aux habitants de s'exprimer sur de nombreux thèmes pour mieux comprendre leurs pratiques, leurs attentes et leurs besoins.

Un espace d'expression sera mis en place au sein des mairies et les usagers pourront indiquer leur niveau de satisfaction pour les thématiques qui concernent :

- La petite enfance, la parentalité et l'enfance
- La jeunesse
- Le cadre de vie
- L'accès au droit
- La vie sociale
- Les séniors

Un questionnaire "en ligne" pourra également être rempli à partir du 29 mars sur les sites internet et réseaux sociaux. Deux référents sont à nommer pour superviser et animer l'opération.

Le conseil municipal nomme Mme BURBAN Murielle et Mme COLLIAS comme référentes.

Questions diverses :

- Terrain multisports : des créneaux vont être affectés aux associations sportives suite aux mesures liées au COVID, ceux-ci seront affichés sur le terrain, sur le site internet de la commune et sur Facebook.
- Lancement de la campagne de piégeage du frelon asiatique.
- Prochain conseil municipal : le mardi 20 avril 2021 à 19h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Délibérations du conseil municipal du 15 février 2021

322021 Renouveau Ligne de trésorerie 2021
332021 Modification règlement du lotissement
342021 2ème Tranche du lotissement de Chabannes
352021 Maitrise d'œuvre lotissement de Chabannes 2eme tranche
362021 Demande de vente de terrain

Signatures

DE CHABANNES Alain,

BUSSON David,

LE LUEL Rémy,

BURBAN Murielle,

~~ISSERT Cécile,~~

LE BRETON Bernard,

RENAUD Mickael,

COLLIAS Marie-Thérèse,

JOSSE Sandra,

MELLIER Arnaud,

GRU Alain,

FUZEAU Nadine,

BRAUD Jérémy,

NEVE PIQUET Géraldine,

BORKOWSKI Jean-Marie.